

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 10 février 2026 à 19h02 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – Pierre Gosselin
Siège #2 – Michel Duperron
Siège #3 – Mathieu Jolibois
Siège #4 – Vincent Beaudoin
Siège #5 – Étienne Vigneault
Siège #6 – Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent ainsi que madame Christine Morneau, adjointe à la trésorerie et greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

28-02-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2026

3.2 - Séance extraordinaire du 3 février 2026

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des comptes à payer

5 - ADMINISTRATION

5.1- Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus

5.2- Indexation de la rémunération des élus et des employés pour l'année 2026

**5.3- Modification du Manuel de l'employé et politique salariale 2022-2026
relativement aux congés fériés**

5.4- Nomination des conseillers sur les comités

**5.5- Paiement à madame Christine Morneau, adjointe administrative à la
trésorerie et au greffe**

**5.6- Autorisation et commandite à Espace Sophia de tenir l'évènement
Musikenfeu le 21 février 2026**

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

29-02-26

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier soit 2026 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

30-02-26

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3.2 - Séance extraordinaire du 3 février 2026

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2026 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

31-02-26

4.1 - Adoption des comptes à payer

Comptes à ratifier : 54 344.94\$

Comptes à payer : 46 545.45\$

Il est proposé par M. Vincent Beaudoin, appuyé et résolu de ratifier les comptes payés en janvier 2026 et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 100 890.39\$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

32-02-26

5.1 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus

M. Jean Langelier, directeur général par intérim, fait état du dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus pour l'année 2025.

33-02-26

5.2 Indexation de la rémunération des élus et des employés pour l'année 2026

ATTENDU QUE le Règlement n°76-2022 sur le traitement des élus municipaux prévoit une indexation annuelle au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente;

ATTENDU QUE l'IPC pour l'année 2025 publié par Statistique Canada pour la province de Québec est de 2,4% ;

ATTENDU QUE le Manuel de l'employé et politique salariale 2022-2026 prévoit que la grille salariale soit augmentée d'un pourcentage établi annuellement par le conseil;

ATTENDU QUE la grille salariale n'est pas à jour et que des salaires différents de ceux qui y apparaissent ont été accordé par le conseil lors de l'embauches de certains employés;

ATTENDU QU'il est équitable que les salaires des employés soient augmentés du même pourcentage que celui des élus soit de 2,4%

Il est proposé par M. Pierre Gosselin et résolu à l’unanimité des membres du conseil que la rémunération 2025 des élus et des employés soit augmentée de 2,4% en 2026 et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2026

34-02-26

5.3 Modification du Manuel de l’employé et politique salariale 2022-2026
relativement aux congés fériés

ATTENDU QUE les employés de la Municipalité peuvent être obligés de travailler les jours fériés notamment pour les opérations de déneigement;

ATTENDU QUE de devoir travailler les jours fériés ne favorise pas les activités familiales et sociales des employés;

ATTENDU QUE le bien être des employés est important pour la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité souhaite bonifier la rémunération prévue à la Loi sur les normes du travail et ainsi offrir de meilleures conditions salariales;

Considérant que pour mettre en application cette décision du conseil municipal, il faut ajouter un 2^e paragraphe à l’article 10.2 Paiement du Manuel de l’employé et politique salariales 2022-2026;

Il est proposé par M. Michel Duperron et résolue à l’unanimité des membres du conseil que le texte suivant soit ajouté après le 1^{er} paragraphe de l’article 10.2 Paiement du Manuel de l’employé et politique salariale 2022-2026 :

Les employés qui doivent travailler les jours fériés énumérés au Manuel de l’employé et politique salariale 2022-2026 soient payés à temps et demi pour le nombre d’heures travaillées lors de ces jours fériés auquel s’ajoute le paiement d’une indemnité qui équivaut à 1/20e des heures des quatre (4) dernières semaines travaillées.

35-02-26

5.4 Nomination des conseillers sur les comités

Il est proposé par M. Mathieu Jolibois et résolu à l’unanimité des membres du conseil d’attribuer aux élus les comités suivants :

Espace Sophia :	Monsieur Vincent Beaudoin
Mada-Famille :	Monsieur Michel Duperron
Loisirs :	Monsieur Jean Goulet
CCU :	Monsieur Michel Duperron
Ressource humaine :	Monsieur Étienne Vigneault
	Monsieur Mathieu Jolibois
Aqueduc – Égout :	Monsieur Étienne Vigneault
Voirie :	Monsieur Jean Goulet
	Monsieur Pierre Gosselin
Communication :	Monsieur Mathieu Jolibois

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

36-02-26

5.5- Paiement à madame Christine Morneau, adjointe administrative à la trésorerie et au greffe

ATTENDU QUE madame Christine Morneau adjointe administrative à la trésorerie et au greffe a assumé des fonctions de responsabilités supérieures à son poste du début du mois d’octobre, moment du départ en congé de maternité de la directrice générale par intérim madame Joanie De Ladurantaye jusqu’à la fin du mois de novembre soit l’entrée en fonction de monsieur Jean Langelier directeur général par intérim;

Il est proposé par monsieur Vincent Beaudoin et résolu à l’unanimité des membres du conseil de verser une somme forfaitaire de 2000\$ à madame Christine Morneau.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

37-02-26

5.6- Autorisation et commandite à Espace Sophia de tenir l’évènement Musikenfeu le 21 février 2026

ATTENDU QUE Casa Sophia a déposé au conseil une demande d’autorisation et de commandite pour tenir l’évènement Musikenfeu le 21 février sur la propriété située au 20 rue de l’église avec des activités qui se dérouleront à l’extérieur et à l’intérieur d’Espace Sophia.

Il est proposé par M. Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise Casa Sophia à tenir l’évènement Musikenfeu le 21 février 2026 et à verser une aide financière de 1000\$ pour cet évènement et signifie que Casa Sophia est responsable de l’organisation et que s’il y a un déficit financier la municipalité ne va pas l’assumer.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

6 - PÉRIODES DE QUESTION

38-02-26

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h20.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’ils contiennent au sens de l’article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Jean Langelier

Directeur général, greffier et trésorerie par intérim